

Toulouse :



Transports gratuits à Toulouse

Fiche n°1 un droit commun : la mobilité

La gratuité des transports est une mesure de solidarité et de justice sociale. Ni fraudeurs ni clients, nous sommes usagers, des transports, de l'école, des services de santé et nous revendiquons le droit au libre déplacement. Actuellement, des réductions sont accordées parcimonieusement à certains « pauvres », moyennant un contrôle social accru et des dispositifs de distribution peu ou prou humiliants. L'accès gratuit aux transports urbains d'abord pensée pour répondre à l'urgence sociale se veut désormais également une des réponses à l'urgence climatique.

L'exemple de Dunkerque

En septembre 2018, la communauté urbaine de Dunkerque (la CUD, une agglomération de 200.000 habitants) a été la dernière en date de la trentaine de territoires français à adopter la gratuité sans condition des transports urbains. Cette partie du département du Nord est marquée par une forte activité industrielle (centrale de Gravelines, port de commerce...) et une partie de la population est précarisée. Avant la gratuité, les politiques de transports étaient déjà favorables aux plus fragiles avec des tarifs solidaires fixés en fonction des revenus. Le prix de l'abonnement mensuel pouvait ainsi baisser jusqu'à 7,20 €. « Nous avons été surpris lors des premières réunions publiques avant la gratuité car les gens les plus précaires nous disaient ne pas prendre le bus au motif que c'était trop cher. Il existait en fait une vraie barrière dans le fait de prendre un abonnement mensuel ou annuel. En définitive, les plus démunis étaient ceux qui payaient le plus quand ils utilisaient les transports en commun en achetant des billets à l'unité », explique Xavier Dairaine, directeur adjoint voirie et mobilité à la CUD et chef de projet Dk'Plus de mobilité. La gratuité a poussé des personnes à monter dans les transports en commun.